



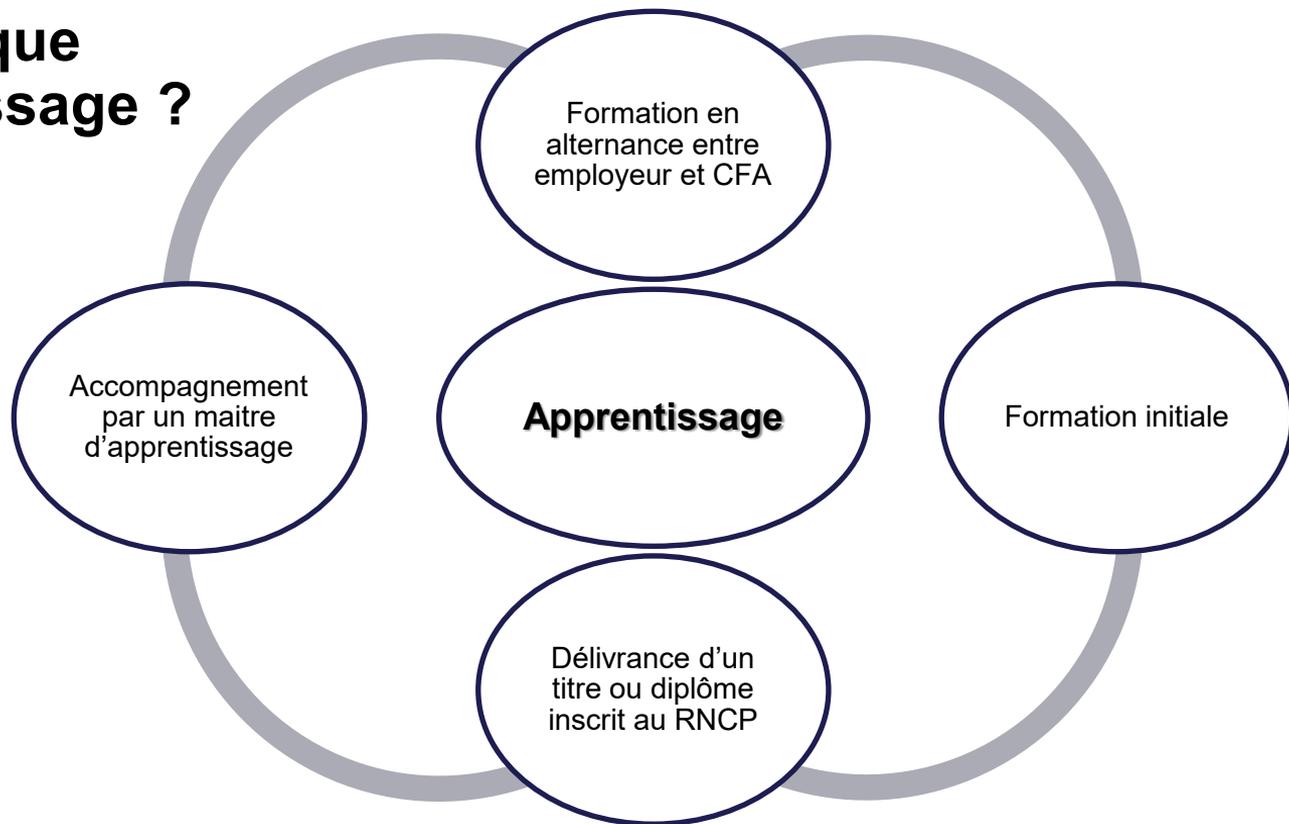
**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

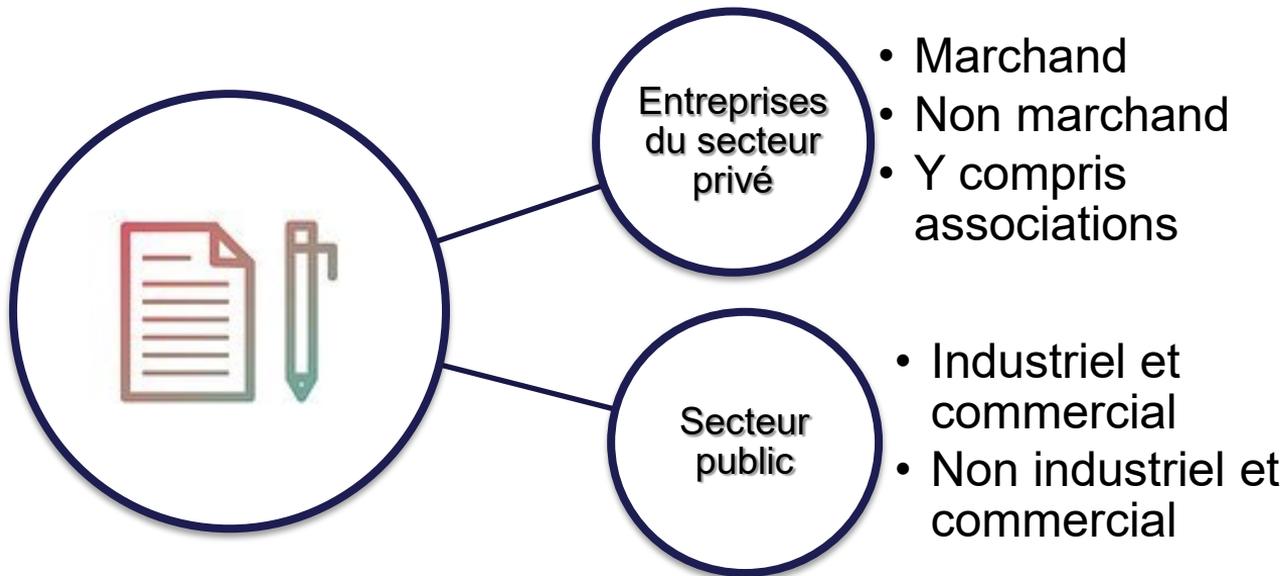
RECRUTER ET INTÉGRER UN APPRENTI

16 MAI 2023

Qu'est-ce que l'apprentissage ?



Quels employeurs peuvent conclure un contrat d'apprentissage ?



Qui peut être apprenti ?

Les jeunes de 16 ans jusqu'à la veille de leurs 30 ans



Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans



- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé ;
- les sportifs de haut niveau.

À noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e, avec l'obtention du brevet des collèges ou non) peuvent commencer un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

Quels sont les diplômes préparés en apprentissage ?

Un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire

- certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- baccalauréat professionnel
- brevet professionnel
- mention complémentaire

Un diplôme de l'enseignement supérieur

- brevet de technicien supérieur (BTS)
- bachelor universitaire de technologie (BUT)
- licences professionnelles
- diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce, etc.

Un titre à finalité professionnelle

enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

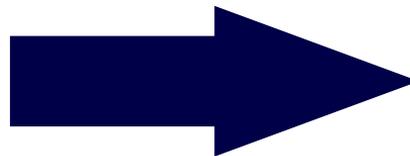


Tous les niveaux de certification peuvent ainsi être préparés en apprentissage.

Une personne en situation de handicap peut-elle être apprentie ?



Personne qui dispose de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)



Contrat d'apprentissage aménagé



En plus des aides de droit commun, l'employeur peut bénéficier de l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage d'une personne handicapée proposée par l'Agefiph.

[Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage | Agefiph](#)

Pas de limite d'âge

Le déroulement de la formation

Pas de limite d'âge

Quelles sont les conditions de travail d'un apprenti ?

L'apprenti conclut un contrat d'apprentissage, il est à ce titre **salarié de l'entreprise**. Les lois, les règlements et l'éventuelle convention collective de la branche professionnelle voire les accords internes à son entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux impératifs liés à sa formation pratique.



Un apprenti ne peut pas être à temps partiel (sauf sportifs de haut niveau et RQTH)

Le **temps de travail** de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise et s'appuie sur une base de travail de 35 heures par semaine. Si l'apprenti travaille plus de 35 heures par semaine, il bénéficie alors de jours de RTT. Le temps de formation est compris dans le temps de travail effectif.

Un apprenti mineur ne peut pas effectuer plus de 35 heures de travail par semaine (sauf dans les secteurs des chantiers de bâtiment, de travaux publics ou d'espaces paysagers ou après accord de l'inspection du travail) et il bénéficie en plus des textes relatifs à l'apprentissage de ceux relatifs aux « jeunes travailleurs ».

Comment assurer la santé et la sécurité de l'apprenti ?

Avant l'arrivée de l'apprenti :

- Identifier les différentes **tâches** qui lui seront confiées et les **risques professionnels** associés et évaluer les risques
- S'assurer que les tâches confiées seront supervisées par le **maître d'apprentissage**
- S'assurer que le maître d'apprentissage dispose de compétences en **santé et sécurité au travail**, le cas échéant le former
- Programmer la **visite médicale**

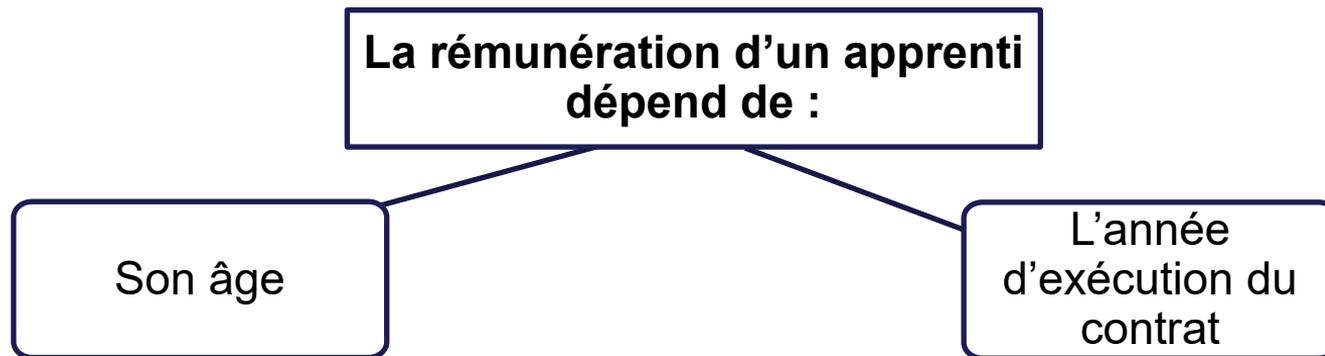
Lors de l'arrivée de l'apprenti :

- Informer, dès son accueil, sur les risques professionnels et les **moyens de prévention** existants, et transmettre les consignes de sécurité et le règlement intérieur
- Mettre à disposition les **équipements de protection** individuelle nécessaires et s'assurer de leur utilisation
- **Sensibiliser et former** à la prévention des risques professionnels
- Informer le CFA sur le **comportement** de l'apprenti (éventuelles difficultés)



Un mémento à destination des entreprises accueillant des jeunes en formation professionnelle a été réalisé par le Ministère.

Quelle est la rémunération d'un apprenti ?



Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27 %	43 %	53%*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

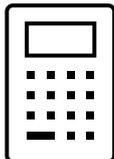
Quels sont les aides financières dont un employeur peut bénéficier ?

L'aide 2023 à l'embauche d'alternants pour les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, d'un montant pouvant aller jusqu'à **6 000€**.

En tant qu'employeur d'apprenti, votre entreprise peut bénéficier **d'exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales** au titre de ce contrat d'apprentissage.

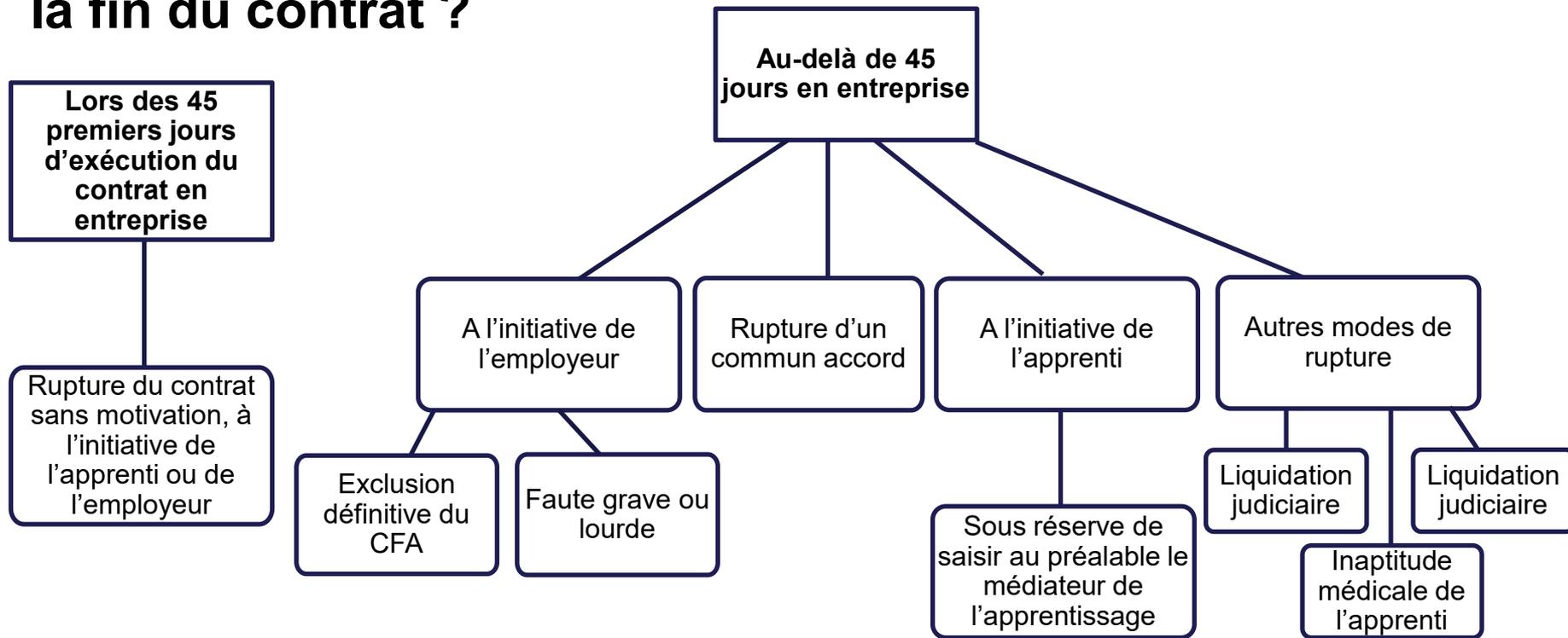
Il existe également une créance déductible du solde de la taxe d'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 5 % d'alternants.

Les frais de formation sont financés par les opérateurs de compétences, sous forme d'un niveau de prise en charge pour chaque contrat.



Le simulateur du portail de l'Alternance permet d'estimer le coût salarial annuel d'un apprenti et les aides dont vous pouvez bénéficier.

Est-il possible de rompre un contrat d'apprentissage avant la fin du contrat ?



Ressources utiles

Pour plus d'informations sur l'apprentissage, vous pouvez consulter :

- [Le site du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion](#)
- [Le portail de l'Alternance](#)

Sur l'aide à l'embauche d'alternants :

- [La page sur l'aide 2023 aux employeurs qui recrutent en alternance](#)
- [La foire aux questions sur l'aide à l'embauche](#)
- [Le guide pratique à destination des employeurs](#)

La bonne alternance



Nous vous simplifions vos démarches de recrutement en alternance

Nous avons créé un dépôt d'offres simplifié qui génère automatiquement une offre d'emploi à partir du métier recherché.

Que vous publiez votre offre sur



Ou sur le site de votre Opco ([Akto](#), [Atlas](#), [2i](#), [Ocapiat](#))

Ou sur (et que vous acceptez la diffusion de votre offre sur des site tiers)



C'est pareil !

Nous vous simplifions vos démarches de recrutement en alternance

Nous diffusons ensuite vos offres à **grande échelle sur le parcours des jeunes** sur les sites



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E



#1jeune1solution



**La bonne
alternance**

+ des sites des Opcos ou des sites régionaux

Pour poster votre offre, rendez-vous sur :

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/acces-recruteur>

Nous vous simplifions vos démarches de recrutement en alternance

Pour en savoir plus sur La bonne alternance, visionnez le tutoriel :

https://drive.google.com/file/d/12QvL7_Y2IQVg6PegNDjq-dGIUhFJ-8tB/view?usp=share_link

Comment Pôle emploi vous accompagne dans le recrutement d'un alternant ?



La 2^{ème} semaine de l'alternance du 22 au 26 mai 2023

Une mobilisation de tout le réseau Pôle emploi, avec ses partenaires, pendant une semaine dédiée !

- Faire découvrir l'alternance aux jeunes et aux demandeurs d'emploi
- Conseiller et orienter sur les modalités de formation (apprentissage/professionnalisation...)
- Valoriser les secteurs/entreprises accessibles en alternance : en 2022, 148 000 offres en alternance ont été déposées à Pôle emploi
- Rappeler l'accompagnement et les aides spécifiques auprès des entreprises



La 2^{ème} semaine de l'alternance du 22 au 26 mai 2023

Plus de 1000 événements prévus partout en France !

- Session d'informations auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs
- Portes ouvertes dans les entreprises/CFA
- Webinaires thématiques grand public et demandeurs d'emploi
- Job dating, opérations de recrutement
- Actions conduites avec les partenaires de l'opération

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Mes événements
emploi formation

Man compte
Se connecter

Emploi, formation, reconversion
à chaque besoin, une solution !

Saisir un lieu : adresse, v. 10km | Secteur d'activité | Date ou période

Types | Objectifs | Publics | Diplômes | Modalités | Opérations (1) | Placements disponibles

Rechercher

600 résultat(s) en cours

GIP FCIP - CFA de l'académie de Reims Semaine de l'alternance

15 Mai 09:00-10:00

Places restantes 14 en présentiel

Lieu d'organisation 08300 Rethel

Présentiel

Je découvre

La 2^{ème} semaine de l'alternance du 22 au 26 mai 2023

Participez !

- Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi
- Créez votre espace recruteur en ligne et déposez vos offres d'emploi en alternance : les offres seront transférées sur le site [La bonne alternance | Trouvez votre alternance \(pole-emploi.fr\)](#) et le site 1J1S
! nos conseillers vous conseillent dans la définition de vos besoins, dans la rédaction de vos offres et réalisent un sourcing de candidats
- Participez aux événements de la semaine de l'alternance : <https://mesevenementsemploi.pole-emploi.fr/>
- Une page dédiée sur le site de Pôle emploi : [Semaine de l'alternance | Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#) avec des ressources et les opportunités d'alternance



L'appui et l'offre de services des opérateurs de compétences



Une offre de services « phygital » à chaque étape clé du contrat pour une alternance facilitée et de qualité !

Une équipe dédiée de conseiller(ère)s expert(e)s et d'assistant(e)s de formation



[17 implantations territoriales dont les DROM](#)

Des parcours utilisateurs digitaux, pour un trio gagnant !

ENTREPRISE : RECRUTEZ ET ACCOMPAGNEZ VOS ALTERNANTS SIMPLEMENT



(FUTUR) ALTERNANT : CHOISISSEZ LA BONNE ORIENTATION ET TROUVEZ VOTRE ENTREPRISE



CFA / OF : DÉVELOPPEZ VOTRE OFFRE ET GÉREZ VOTRE ADMINISTRATIF



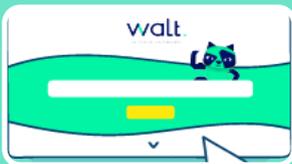
Des outils pour vous aider à recruter



Commerce France Alternance

CONNECTEZ-VOUS !

- La cartographie des formations en alternance dans le commerce :
- Identifiez les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Organismes de Formation (OF) à proximité de votre entreprise
- Contactez-les pour transmettre et diffuser votre offre alternance



Walt Commerce

CONNECTEZ-VOUS !

- Le site de l'alternance dédié au secteur du commerce :
- Créez votre compte sur le site
 - Déposez votre annonce en alternance dans votre espace dédié
 - Accédez à une CVthèque très importante de jeunes en recherche d'alternance



Le guide alternance entreprise

ALLEZ-Y !

- Pour vous accompagner lors de toutes les étapes de l'alternance du choix, au recrutement à l'accompagnement de votre alternant.

Un espace digital dédié pour faciliter vos démarches administratives

Le Web Services Entreprise

Un compte pour gérer tous vos projets formation et alternance dans un seul et même endroit :

- **Pilotez** vos dossiers en fonction des dispositifs
- **Gérez** vos contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- **Suivez** vos dépenses de formation en temps réel
- **Déposez** vos documents (factures, justificatifs...)

POUR ALLER PLUS LOIN :
[Web Services Entreprise](#)



Une offre de services pour accueillir, intégrer et accompagner votre alternant

Le kit pour les tuteurs / maîtres d'apprentissage



Pour vous accompagner tout au long de l'alternance avec des ressources téléchargeables et personnalisables.

- Des fiches pour vous accompagner dans votre process : fiche mémo de l'alternant, checklist pour préparer l'arrivée de votre alternant, fiche d'objectifs ou encore de suivi, tout pour bien accompagner votre alternant tout au long de l'année.
- Le Welcome Pack : un livret d'accueil à personnaliser pour bien accueillir votre alternant le jour J.

ALLEZ-Y !



Une offre de services pour accueillir, intégrer et accompagner votre alternant

Le Microlearning tutorat

5 minutes pour comprendre le rôle du tuteur ou du maître d'apprentissage



En quoi consiste la fonction tutorale ? Qui peut assurer la mission de tuteur ou de maître d'apprentissage ? Comment bien accueillir un alternant ?

- Dans chaque chapitre, découvrez toutes les informations utiles sur les conditions à respecter pour désigner un tuteur ou un maître d'apprentissage, leur rôle et mission...
- A la fin du module, un quiz vous permet de tester vos connaissances et des ressources complémentaires vous sont proposées. Vous assimilez ainsi, pas à pas, les notions de base techniques et juridiques du dispositif.
- Et vous pouvez y revenir dès que vous le souhaitez.

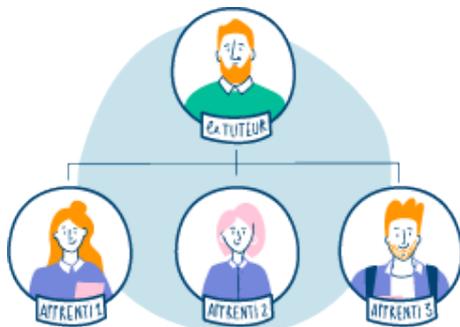
ALLEZ-Y !



Une offre de services pour accueillir, intégrer et accompagner votre alternant

La formation tuteur / maître d'apprentissage

La formation de tuteur / maître d'apprentissage a pour objectif l'acquisition de compétences pédagogiques permettant la transmission des savoirs et savoir-faire professionnels.



[ACCÉDEZ AU CATALOGUE DE FORMATION](#)



La boîte à outils de l'alternance !

La CoBox alternance

Que vous soyez une entreprise, un (futur) alternant ou un organisme de formation / CFA, retrouvez ici tous les outils, conseils et informations pratiques sur l'alternance.



L'appui et l'offre de services des opérateurs de compétences



- **Service 2i contrat prof. Accompagné** pour des programmes adaptés aux candidats et aux besoins des entreprises
- **Série de webinaires** « les mardis de l'alternance »
- **Actualités, dossiers, newsletter** sur l'alternance
- **Campagne de prospection** téléphonique auprès des entreprises de - 250 salariés
- **La bonne alternance** (dépôt simplifié d'offres de recrutement)



- **Salons orientation / emploi :** Jeunes d'avenirs, Altern'Up, [...]
- **Worldskills La Série**
- **Apprentiscène**
- **Je filme ma formation / Je filme le métiers qui me plaît**
- [...]

Zi Actions en Main : Construire
une politique tutorale
Formation tuteur / MA

Intégration des alternants

Guide tuteur / MA



Nos missions

- **informer, conseiller et accompagner** les entreprises industrielles dans leur projet de formation et de recrutement
- **financer et faciliter** l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes
- **faire découvrir** la diversité des métiers de l'industrie auprès du grand public

OPCO 2i

Promotion de l'alternance auprès des entreprises

INFORMATION :

- Série de webinaires « les mardis de l'alternance »
- Actualités, dossiers et Newsletter OPCO 2i.fr

SERVICES :

- 2i contrat pro Accompagné pour des programmes adaptés aux candidats et aux besoins des entreprises
- La bonne alternance : dépôt simplifié d'offres de recrutement
- Campagne de prospection téléphonique auprès des entreprises de – 250 salariés
- Les aides de l'Etat

EN 2022, OPTEZ
POUR L'ALTERNANCE !

**REPLAYS DES
WEBINAIRES**

Les mardis de l'alternance

OPCO 2i- opérateur de compétences interindustriel

Promotion de l'alternance auprès des jeunes

Lancement de la nouvelle marque de promotion et d'attractivité des métiers « Avec l'Industrie » :

32 branches industrielles réunies sous la même bannière

Avec l'Industrie

Objectif :

Moyens :

- Spot télé
- Affichage
- Presse
- Salons



OPCO 2i

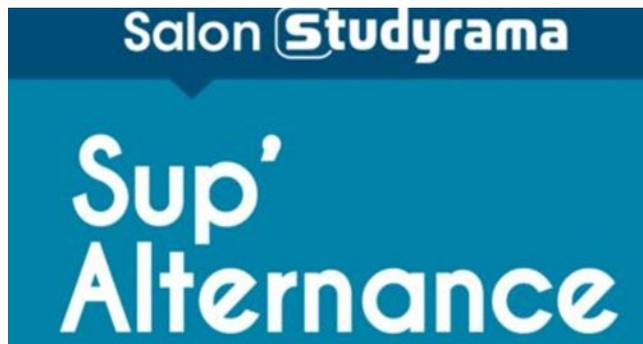
Promotion de l'alternance auprès des jeunes

PRESENCE SUR LES SALONS :

Jeunes d'Avenir

Altern' Up

L'étudiant



OPCO 2i

Promotion de l'alternance auprès des jeunes

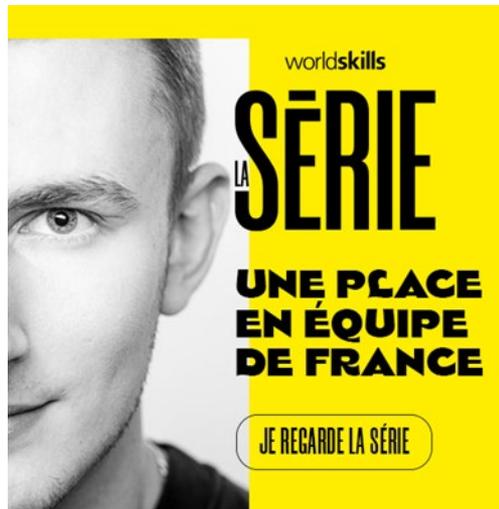
EVENEMENTS

Je filme ma formation

Apprentiscène

Worldskills

APPRENTI
SCÈNE



OPCO 2i

Intégration des alternants

INFORMATION :

- Guide tuteur / Maître d'Apprentissage
- Kit marque employeur

SERVICES :

- 2i Actions en Main : Construire une politique tutorale
- Formation tuteur / maitre d'apprentissage



sanofi

Questions-réponses



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle